

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025 (accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Renouvellement de la convention d'objectifs 2025-2026 entre la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre

Les partenaires de l'association Très Tôt Théâtre, et en particulier la ville de Quimper, souhaitent renouveler leur soutien à l'action engagée jusqu'à ce jour par l'association Très Tôt Théâtre, par l'actualisation nécessaire de la convention, en raison à la caducité de la précédente, suite au changement de direction.

La convention d'objectifs qui liait la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre est caduque depuis le changement de direction à la tête de l'association Très Tôt Théâtre.

En effet, Bernard Le Noac'h a quitté ses fonctions en raison de son départ à la retraite, et Amélie Du Payrat a pu prendre le relais, suite un jury qui s'est déroulé au courant de l'année 2024.

La reconnaissance scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse, octroyée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles est liée au projet artistique porté nominativement par la direction. Aussi celle-ci est intimement liée au directeur. Suite au changement de directeur, il est nécessaire d'actualiser la convention, pour permettre à l'association de prétendre à nouveau à cette reconnaissance.

Pour mémoire, l'association a été créée en 2000, et elle reconnue et dédiée au spectacle pour toute la famille, en particulier les jeunes publics, depuis la petite enfance.

Son projet associatif, culturel et artistique doit permettre de :

- favoriser l'accès du plus grand nombre à des spectacles de qualité ;
- soutenir la création dans le spectacle jeune public ;

- construire des partenariats culturels inventifs pour accompagner le développement du jeune public sur le territoire ;
- créer la rencontre entre les publics et les artistes avec des ateliers, lectures partagées

L'association met en œuvre :

- une saison de spectacles à Quimper (d'octobre à juin) : près de 30 spectacles pour tous les âges et toutes les envies (marionnettes, théâtre, danse, musique...);
- le Festival Théâtre À Tout Âge (en décembre) : le festival met chaque année la création jeune public à l'honneur et accueille près de 280 programmateurs de l'hexagone ;
- les Semaines de la Petite Enfance (mars/avril) qui proposent aux tout-petits des temps qui leur sont dédiés, ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent, famille ou professionnels : spectacles, ateliers, tables rondes ;
- des projets participatifs, imaginés et développés avec les artistes (projet Sirènes pour 2025) ;
- des actions de médiation et de sensibilisation, auprès des familles et en direction de publics spécifiques (écoles, accueils de loisirs, petite enfance...);
- le soutien à la création jeune public, pour favoriser l'émergence de spectacles innovants, audacieux et accessibles à tous les âges ;
- la mission « Territoire », Très Tôt Théâtre accompagne un réseau de structures programmant des spectacles jeune public dans le Finistère pour une offre culturelle au plus près des familles. Au niveau de la Bretagne, elle est un pôle de ressources et conseils sur le jeune public pour les professionnels, les élus et les compagnies.

La convention d'objectifs porte sur les années 2025-2026.

L'engagement financier de la ville de Quimper pour cette association au titre de l'année 2025 s'établit à 349 127 euros.

Madame Noémie PUILLANDRE-COLLARD étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention d'objectifs 2025-2026 avec le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre.